



Un Espace - Un Peuple - Un Destin



**2^e SESSION DES CONSULTATIONS ENTRE LES MINISTERES DES AFFAIRES
ETRANGERES DE LA CONFEDERATION DES ETATS DU SAHEL (AES) ET DE
LA FEDERATION DE RUSSIE**

COMMUNIQUE CONJOINT
Niamey, le 08 juillet 2026

1. Dans le cadre du renforcement continu des relations d'amitié, de solidarité et de coopération entre la Confédération des États du Sahel (AES) et la Fédération de Russie, la deuxième session des Consultations des Ministres des Affaires étrangères de la Confédération des États du Sahel (AES) et de la Fédération de Russie s'est tenue à Niamey le 08 juillet 2026.
2. La réunion a enregistré la participation de Leurs Excellences Messieurs Karamoko Jean Marie TRAORÉ, Ministre des Affaires étrangères du Burkina Faso, Abdoulaye DIOP, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de la République du Mali, BAKARY Yaou Sangaré, Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Nigériens à l'Extérieur de la République du Niger, ainsi que Sergueï LAVROV, Ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie.
3. La session a été coprésidée par Leurs Excellences Messieurs Karamoko Jean Marie TRAORÉ, en sa qualité de Ministre des Affaires étrangères de l'État assurant la présidence de la Confédération AES et Sergueï LAVROV, Ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie.
4. La réunion s'est tenue conformément à la vision et au leadership de Leurs Excellences Le Capitaine Ibrahim TRAORÉ, Président du Faso, Chef de l'État, Président de la Confédération AES ; Le Général d'Armée Assimi GOITA, Président de la Transition, Chef de l'État de la République du Mali ; Le Général d'Armée Abdourahamane TIANI, Président de la République du Niger, Chef de l'Etat ; Monsieur Vladimir POUTINE, Président de la Fédération de Russie. Les deux Parties ont salué la volonté politique de leurs Chefs d'Etat respectifs, qui a permis de hisser les relations entre la Confédération AES et la Fédération de Russie au rang d'un partenariat fondé sur le respect mutuel, l'égalité souveraine des États, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et la prise en compte des intérêts réciproques.
5. Cette deuxième session des consultations de haut niveau avait pour objectifs de consolider davantage les excellentes relations d'amitié, de solidarité et de coopération qui unissent la Confédération AES et la Fédération de Russie depuis la première session tenue le 3 avril 2025 à Moscou, ainsi que de renforcer le mécanisme institutionnel de concertation politique Russie – AES entre les Ministres chargés des Affaires étrangères des deux Parties.
6. Les deux Parties se sont félicitées de la qualité du dialogue politique entretenu entre la Confédération AES et la Fédération de Russie ainsi que des progrès enregistrés dans la mise en œuvre des orientations issues de la première session des consultations entre les Ministres des Affaires étrangères.
7. Les deux Parties sont convenues de poursuivre la coordination étroite, les soutiens mutuels et la promotion des intérêts communs au sein de l'ONU et d'autres organisations et instances internationales, sur la base du respect des principes de la Charte des Nations Unies dans leur intégralité et interconnexion. Elles ont exprimé

volonté d'intensifier l'interaction au sein du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies dans l'intérêt de la construction d'un ordre mondial plus équitable et de la lutte contre le néocolonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

8. Les deux Parties ont salué la dynamique positive du dialogue des Etats membres de la Confédération AES avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union africaine, réitérant leur engagement à préserver l'intérêt supérieur des populations de la sous-région, unies par des liens séculaires de fraternité et de solidarité, tout en tenant compte des réalités politiques, sécuritaires et économiques de l'espace AES.
9. Les deux Parties se sont réjouies de l'intensification de la coopération militaire et militaro-technique entre les Etats membres de la Confédération AES et la Fédération de Russie. La Partie Russe a confirmé sa volonté de poursuivre son soutien au renforcement des capacités opérationnelles des Forces Armées des Etats membres de l'AES et de la Force Unifiée de la Confédération AES (FU-AES).
10. Les deux Parties ont condamné fermement les attaques terroristes barbares et ignobles intervenues dans la Confédération AES en particulier celles perpétrées contre les Institutions et des villes de la République du Mali le 25 avril 2026 et l'agression ayant ciblé la base aérienne 101 et l'aéroport international Diori Hamani de Niamey, République du Niger du 28 au 29 janvier 2026, axées non seulement contre des États souverains, mais également contre la sécurité collective de la Confédération AES et la stabilité régionale en général. Les Parties ont hautement apprécié les efforts des Forces Armées des Etats membres de l'AES visant à repousser celles-ci et d'autres attaques terroristes, ainsi que la contribution importante des Forces Armées de la Fédération de Russie à la lutte contre le terrorisme et l'insécurité au Sahel.
11. Les deux Parties ont constaté l'implication d'acteurs étatiques extérieurs dans ces agressions barbares coordonnées, ainsi que dans les actes de terrorisme économique et médiatique dans l'espace confédéral, en particulier la collusion coupable entre l'Ukraine, la France, d'autres pays et les groupes terroristes opérant au Sahel. Les deux Parties ont fermement condamné de telles actions destructives visant à saper la souveraineté des Etats de la Confédération AES et la stabilité dans la région.
12. Les deux Parties ont réitéré leurs préoccupations sur la persistance des mesures coercitives unilatérales prises par certains acteurs contre des États souverains, incompatibles avec les principes de la Charte des Nations Unies et ayant un impact négatif sur la croissance économique, le commerce, l'énergie, la santé et la sécurité alimentaire.
13. Les deux Parties ont souligné leur volonté commune de coopérer sur les questions judiciaires et en matière de lutte contre l'instrumentalisation de la justice internationale à des fins politiques.
14. Les deux Parties ont exprimé leur intention de contribuer à la réalisation des objectifs d'intégration économique et sociale par la mise en œuvre des projets structurants

communs, notamment en utilisant le potentiel de la Banque confédérale pour l'Investissement et le Développement (BCID-AES) et des institutions russes compétentes.

15. Au cours de la réunion, Leurs Excellences Messieurs Karamoko Jean Marie TRAORÉ, Ministre des Affaires étrangères du Burkina Faso, Chef de la délégation de la Confédération AES, et Sergueï LAVROV, Ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie, ont procédé, au nom des Parties respectives, à la signature du « Mémoire en matière de consultations entre les Ministères des Affaires étrangères de la Confédération des Etats du Sahel (AES) et le Ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie », établissant ainsi un cadre durable de consultations et de coordination diplomatique. Les deux Parties ont souligné l'importance de ce Mémoire en tant qu'instrument structurant du partenariat Confédération AES – Fédération de Russie et sont convenues de privilégier, dans sa mise en œuvre, les questions diplomatiques, politiques, sécuritaires et stratégiques d'intérêt commun. Elles sont également convenues que les autres domaines de coopération pourraient être examinés dans des cadres sectoriels appropriés impliquant les départements ministériels compétents.
16. Les deux Parties sont convenues d'un plan de consultations entre les Ministères des Affaires étrangères de la Confédération des Etats du Sahel (AES) et le Ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie pour la période 2026-2027.
17. Les deux Parties ont réaffirmé leur volonté commune de poursuivre le renforcement de leur coopération dans les domaines politique, diplomatique, sécuritaire, économique et sociale, au bénéfice de leurs peuples respectifs et dans l'intérêt de la paix, de la stabilité et du développement.
18. Les deux Parties sont convenues de tenir la prochaine session des consultations des Ministres des Affaires étrangères de la Confédération AES et de la Fédération de Russie en 2027 en Russie conformément au principe d'alternance, à une date et en un lieu qui seront arrêtés d'un commun accord et communiqués ultérieurement par voie diplomatique.

Fait à Niamey, le 08 juillet 2026

**Pour la Confédération des États du Sahel
(AES)**



S.E.M. Karamoko Jean Marie TRAORE
Ministre des Affaires étrangères
du Burkina Faso

Pour la Fédération de Russie



S.E.M. Sergueï LAVROV
Ministre des Affaires étrangères
de la Fédération de Russie